

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Nature

Projet d'arrêté préfectoral portant sur l'organisation de la lutte contre l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*) dans le département de l'Ain

Bilan de la consultation du public

Caractéristiques de la consultation du public

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant sur l'organisation de la lutte contre l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*) dans le département de l'Ain s'est déroulée pendant 21 jours, du 19 août 2023 au 9 septembre 2023 inclus.

Ont été recueillis dans ce cadre :

- 1 253 avis favorables ;
- 2 avis défavorables.

Synthèse des observations et propositions du public

Avis favorables

Une part très majoritaire des contributions expriment l'avis favorable de leur auteur sur le projet d'arrêté présenté sans comporter par ailleurs d'observations ou de propositions.

Certaines observations dressent le constat de l'expansion de l'Ouette d'Égypte dans le département et des effets dommageables qu'elle génère sur la nidification d'espèces de l'avifaune locale, notamment le Canard colvert.

Il est également fait état de l'intérêt d'impliquer les chasseurs dans le dispositif de lutte envisagé, compte-tenu de l'apport en moyens humains induit.

Avis défavorables

Un contributeur se prononce en défaveur du projet d'arrêté au motif que l'Ouette d'Égypte n'est pas une espèce chassable et n'est pas classée en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts.

Un second avis défavorable ne comporte pas d'observation, ni de proposition.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 septembre 2023

Le chef de service,

Signé : Jean ROYER